



Nous sommes ici
pour vous protéger

L'Ordre des sages-femmes de l'Ontario réglemente l'exercice de la profession de sage-femme afin de protéger le public.

La responsabilité première de l'Ordre est de veiller à ce que les sages-femmes en Ontario soient qualifiées et compétentes.

Les Ontariennes et les Ontariens peuvent avoir l'assurance que l'Ordre prend les décisions en pensant d'abord à leur meilleur intérêt.

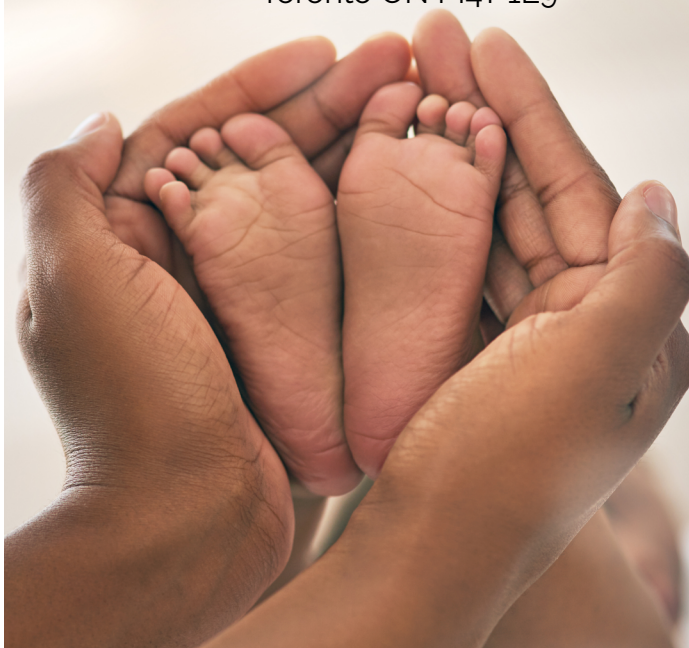
Comment nous joindre

Vous avez une question au sujet de vos soins ou vous voulez en savoir plus sur l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario? Communiquez avec nous! Vous pouvez également vous inscrire à nos bulletins d'information par courriel.

Tél.: 1-844-640-2252
Courriel: cmo@cmo.on.ca
Site Web : www.cmo.on.ca

Twitter: [@cmo_osfo](https://twitter.com/cmo_osfo)
Facebook: facebook.com/cmo.on.ca

Adresse: 21, av. St. Clair Est
buereau 303
Toronto ON M4T 1L9



À quoi vous attendre de votre sage-femme

Les sages-femmes de l'Ontario sont des professionnelles de la santé hautement formées et qualifiées qui offrent des soins sécuritaires et conformes à l'éthique.

L'Ordre des sages-femmes de l'Ontario réglemente l'exercice de la profession de sage-femme afin de protéger le public.



College of
Midwives
of Ontario

Ordre des
sages-femmes
de l'Ontario

Qui nous sommes et ce que nous faisons

L'Ontario a 26 ordres de réglementation de professionnels de la santé incluant des médecins, des infirmières, des dentistes, des massothérapeutes et bien d'autres. L'Ordre des sages-femmes de l'Ontario est l'organisme de réglementation des sages-femmes en Ontario.

Voici comment nous réglementons la pratique des sages-femmes :

- Nous avons un processus en place pour inscrire les sages-femmes et s'assurer que toute sage-femme qui exerce la profession en Ontario a la formation et l'expérience nécessaires pour offrir des soins de qualité.
- Nous nous assurons que les sages-femmes respectent des normes professionnelles élevées.
- Nous exigeons que les sages-femmes restent actives dans leur pratique et continuent à améliorer leurs connaissances et compétences.
- Nous répondons à toute plainte ou préoccupation soulevée au sujet des soins des sages-femmes et menons une enquête.

Les sages-femmes fournissent des soins dans des milieux variés, notamment à domicile, dans des cliniques, des hôpitaux et des centres de naissance. Toutes les sages-femmes doivent respecter les mêmes normes professionnelles de pratique. L'Ordre les guide et les aide.



Ce à quoi vous pouvez vous attendre de votre sage-femme

Les sages-femmes de l'Ontario sont des fournisseuses de soins primaires. Votre sage-femme travaillera avec vous pendant la grossesse, le travail et les six premières semaines suivant la naissance de votre bébé. Responsabilités de votre sage-femme :

- Être inscrite à l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario et en montrer la preuve, sur demande.
- Satisfaire à toutes les normes de pratique de la profession et rester à jour sur les meilleures pratiques en soins maternels et en soins aux nouveaux-nés. (Vous pouvez consulter la liste des normes de pratique dans le site Web de l'Ordre.)
- S'assurer que vous obtenez tous les tests, examens et demandes de consultation d'autres professionnels dont vous avez besoin et que vous acceptez de recevoir. Votre sage-femme consultera un médecin au besoin.
- Vous informer de vos choix et respecter vos décisions au sujet de vos soins.
- Répondre à vos questions et écouter vos préoccupations.

- Continuer à vous offrir des soins et à donner des soins à votre nouveau-né pendant six semaines après sa naissance.

L'Ordre tient un tableau public, disponible dans son site Web, qui donne les renseignements au sujet de toutes les sages-femmes qui exercent la profession en Ontario. Vous pouvez faire une recherche dans notre site Web (www.cmo.on.ca) pour trouver une sage-femme ou de l'information sur la pratique de la profession.

Écrivez-nous par courriel ou appelez-nous si vous avez des questions au sujet de votre sage-femme ou de la pratique de la profession.

Si vous désirez faire une plainte ou signaler une préoccupation, notre personnel sur la conduite professionnelle est là pour vous aider. L'Ordre a un comité désigné pour étudier les plaintes et les préoccupations concernant la conduite des sages-femmes, et s'est engagé à servir le public. Pour en savoir plus sur le processus de traitement des plaintes, consultez notre site Web ou appelez-nous.